PARALLÈLE.

Entre les effets que pourra produire la nouvelle émission d'assignats qu'on propose, et ceux que produiroit une circulation de Billets de Caisse Nationale, telle que je l'ai proposée par un plan présenté à l'Assemblée Nationale, le 7 Septembre 1789, intitulé : Moyen simple, sûr et facile pour libérer l'Etat, soulager le peuple et rendre la Nation plus riche, plus puissante et plus heureuse qu'elle n'a jamais été, *dédié au Roi et à la Nation; par d'Audibert-Caille ancien Consul de paix, près l'Empereur de Maroc, avec cette épigraphe :* SOYEZ D'ACCORD ET NOUS SERONS HEUREUX.

BIEN loin d'avoir la moindre chose à dire, contre la nouvelle émission d'assignats proposée par le comité des finances

A

et par plusieurs honorables membres de l'assemblée nationale, je conviens au contraire, qu'elle est indispensable dans les circonstances actuelles, et pourvu qu'ils ne portent aucun intérêt et qu'il y en ait beaucoup en petites sommes, même de six livres, je suis très-persuadé, qu'il en résultera tous les bons effets qu'on a lieu d'en espérer.

Néanmoins, s'agissant de la régénération des finances de l'état, d'où dépend en grande partie le bonheur ou le malheur de la Nation, j'espère du patriotisme de ses augustes représentans et de celui de tous les amis du bien, qu'on ne désaprouvera pas que j'aie démontré par un parallèle entre les effets que pourra produire l'émission des assignats et ceux que produiroit une circulation de billets de Caisse Nationale, combien il est de l'intérêt de la Nation de préférer la création de ces billets à celle des assignats.

Puisque les billets, comme les assignats, seroient également des papiers Nation-

naux qui auroient la même hypotèque et qui mériteroient la même confiance, pourquoi ne préféreroit-on pas la création de celui qui assurera des plus grands avantages à la Nation ?

PARALLÈLE.

DES ASSIGNATS.	DES BILLETS DE CAISSE NATIONALE.
1°. *Les Assignats méritent la plus grande confiance, parce qu'ils sont hypothèqués sur les biens Nationaux, et que les porteurs pourront, quand ils voudront, obtenir la vente et l'adjudication de ceux qu'ils souhaiteront acquérir.*	1°. Lorsque lAssemblée Nationale auroit décrété l'établisement d'une *Caisse Nationale de crédit et de secours*; telle que je l'ai proposée; et qu'elle l'auroit autorisée à à mettre en circulation une somme limitée de Billets (sous

le nom de BILLETS DE CAISSE NATIONALE) qu'elle ne prêteroit que sur de bonnes

hypothèques, moyennant un modique intérêt de trois pour cent au profit de la Nation, qui rapporteroit annuellement plus de 150 millions (1); il n'y a aucun doute, que les biens nationaux répondroient également de la valeur de ces billets, comme ils doivent répondre de celle des assignats : que les billets de caisse nationale pouvant être également reçus, admis et préférés à l'argent pour le paiement des biens nationaux, seroient de même recherchés ; que les porteurs pourroient également requérir la vente et l'adjudication de la portion de ces biens qu'ils voudroient acquérir en échange des billets ; et que, leur circulation, assurant (comme on a déjà dit) à la Nation un bénéfice annuel de plus de 150 millions par le seul produit de l'intérêt, ils ne mériteroient pas moins de confiance que les assignats, et

(1) On peut en voir les calculs aux pages 60, 61, 62 et 63, du susdit plan.

qu'ils en mériteroient même d'avantage ; s'il étoit possible de la leur accorder.

2°. *Par la nouvelle émission de deux milliards et demi d'assignats, comme le comité des finances et plusieurs membres de l'assemblée nationale le proposent, il est évident que la nation pourroit se libérer d'une égale somme envers les créanciers de l'état, et que, si ces assignats ne portoient aucun intérêt, il en résulteroit une économie annuelle de plus de cent millions qu'on auroit de moins à imposer, et dont le peuple se trouveroit soulagé.*

2°. La circulation des billets de caisse nationale, faciliteroit également la libération de la dette de l'état ; assureroit la même écouomie au profit de la Nation ; des bénéfices en sus que les assignats ne procureroient point ; et conséquemment, de plus grands moyens pour accorder de plus grands soulagemens au peuple.

3°. *Il est évident, que par l'émission d'une somme d'assi-*

3°. Les billets qui seroient donnés en paiement aux cré-

gnats, on assureroit et on faciliteroit la vente d'une grande partie des biens nationaux, à des prix beaucoup plus avantageux que ceux auxquels il est fort douteux qu'on parvienne à les vendre, sans avoir préalablement établi une circulation proportionnée à la valeur de ces biens.

anciers de l'état; faciliteroient également la vente des biens nationaux; mais comme la caisse nationale en mettroit en circulation une plus forte somme, par le moyen des prêts qu'elle feroit aux municipalités, corps, communautés et particuliers solvables du royaume; il n'y a aucun doute qu'il en résulteroit une plus grande concurrence pour l'achat de ces biens, et qu'on les vendroit beaucoup plus avantageusement. La caisse nationale, fourniroit d'ailleurs à ceux qui auroient acheté des biens nationaux, les fonds dont ils auroient besoin pour les faire valoir, et l'on conçoit aisément les avantages qui en résulteroient, soit pour la plus grande abon-

dance de denrées en tout genre, soit pour la production de l'impôt, etc.

4°. *N'y ayant pas le moindre doute, qu'en même tems que l'émission des assignats assureroit la vente des biens nationaux, le payement qu'on en feroit avec, assureroit aussi leur retour à la même source d'où ils seroient sortis; il est fort aisé de prévoir qu'elle ne sauroit produire que de bons effets, et qu'elle n'en produiroit aucun de ceux, que de foibles calculateurs ou des ennemis du bien public, s'efforcent de prédire, par des raisonnemens absurdes, qui ne doivent faire aucune impression aux vrais amis du bien qui voudront y réfléchir mûrement.*

4°. Il est démontré que la circulation des billets de la caisse nationale produiroit les mêmes résultats que l'émission des assignats; qu'elle en produiroit de beaucoup plus conséquents à l'avantage du peuple; et qu'elle n'en produiroit aucun de mauvais.

5°. *Lorsque ces as-*

5°. Les billets de

signats auroient ainsi rempli le but qui avoit donné lieu à leur émission, et qu'ils seroient rentrés dans les caisses d'où ils étoient sortis, il n'y auroit rien de plus facile que de les supprimer et de les brûler avec caisse nationale, qui seroient rentrés pour le produit des biens vendus, on pourroit de même, et avec la même authenticité, les supprimer et les brûler comme les assignats.

la même authenticité qu'ils auroient été créés, si d'après l'expérience qu'on auroit des effets de leur émission, on ne jugeoit pas convenable d'en remettre une partie en circulation.

Par le Parallèle qui précède, je crois avoir démontré évidemment que les billets de caisse nationale, que je propose de mettre en circulation, seroient pour le moins aussi solides que les assignats (1),

(1) Sans avoir la moindre intention de nuire aux assignats, on peut dire que les billets de caisse nationale seroient encore plus solides,

et que l'émission de ces derniers ne produiroit aucun résultat avantageux, que la circulation des billets ne produisit également.

Je vais présentement donner une idée succinte de plusieurs autres avantages que la circulation des billets de caisse nationale assureroit à la Nation, et que l'émission des assignats ne sauroit lui procurer.

S a v o i r :

Premier avantage. La réduction de l'intérêt de l'argent à trois pour cent dans tout

---

vu qu'en sus de la même hypothèque des biens nationaux que les assignats et les billets auroient également, ils auroient celle que, par la même opération que la caisse nationale feroit de ne prêter ses billets que sur hypothèque, elle s'assureroit des bénéfices suffisans pour répondre de la réalisation de tous les billets qu'elle auroit mis en circulation (ainsi qu'il est prouvé par les susdits calculs), *sans avoir besoin d'un sol du produit des biens nationaux.*

le royaume. Jusqu'à cette heureuse époque, l'agriculture, le commerce et les arts y languiront de plus en plus, et l'on doit frémir pour les suites :

2me. Le remède au manque de numéraire, et aux maux *incalculables* qui en résultent :

3me. Le change assuré des billets de caisse nationale pour de l'argent, au pair dans les grands bureaux de la caisse, et tout au plus à un pour cent dans les petits bureaux de change, qui seroient établis aux environs des marchés publics ;

4me. La vivification de toutes les branches d'industrie qui sont dans la plus grande inaction ;

5me. La proscrisption entière de la gabelle et de la ferme du tabac, sans qu'il soit question d'aucun remplacement ;

6me. La suppression des droits d'aydes et autres, au nombre de dix-neuf, administrés par la régie générale, également sans remplacement ;

7me. La facilité *inappréciable* que les dépar-

temens, les villes, les villages, les corps, les communautés et les particuliers, solvables du royaume, auroient d'emprunter à trois pour cent les fonds qui leur seroient nécessaires pour rembourser des capitaux qui leur coûtent de plus forts intérêts : pour mieux faire valoir leurs terres, pour s'affranchir des droits féodeaux et des dîmes rachetables : pour former des magasins d'abondance en comestibles, qui les préserveroient des disettes qu'on éprouve souvent : pour construire des canaux de navigation, qui faciliteroient le transport des denrées avec beaucoup moins de frais : pour des travaux qui garantiront des innondations auxquelles plusieurs endroits sont exposés : pour des chemins, des défrichemens, des desséchemens de marais, des plantations, des coupes de bois, des exploitations à mînes, etc.

8me. Les fonds que la Caisse Nationale pourroit prêter aux habitans de nos colonies, pour rembouser des capitaux qui

leur coûtent de très-forts intérêts, et pour mieux faire valoir leurs habitations, qui languissent la plupart faute de moyens suffisants pour opérer les améliorations dont elles sont susceptibles.

9me. Qu'elle fourniroit également, à ceux de l'Isle de Corse, qui n'auroit plus besoin d'autres secours, et qui deviendroit un pays très-florissant.

10me. Les moyens qu'elle faciliteroit, pour pouvoir occuper à des ouvrages utiles, des millions de bras, qui ne trouvent pas de l'occupation, et qu'il convient plus que jamais d'employer dans les circonstances actuelles, pour empêcher que le besoin et le désespoir ne leur fassent prendre des partis dangereux, qu'il est très-prudent et très-urgent d'éviter, dans Paris, comme dans tous les départemens du royaume.

11me. La plus grande facilité qui en résulteroit pour le paiement des impôts.

12me. La promptitude des secours mo-

mentanés et extraordinaires dont le gouvernement pourroit avoir besoin, quelque considérables qu'ils fussent, et qui ne coûteroit qu'un modique intérêt de trois pour cent, destiné à rembourser le capital, dont il se trouveroit libéré après un certain nombre d'années.

13me. Une caisse de réserve, avec près de deux milliards de fonds effectifs, que l'on parviendroit à former, et qui seroit une source intarissable de prospérités pour la nation françoise. Loin d'être par là suite tributaire de la plupart des autres nations par des forts intérêts qu'elle leur paye aujourd'hui pour les capitaux qu'elle leur doit, elle pourroit au contraire, devenir leur créanciere, en leur prêtant elle-même.

Quel degré de prospérité n'auroit pas acquis alors la nation française? Quelle puissance oseroit lui faire la guerre? et quel moyen plus sûr, de nous assurer la paix pour toujours?

Tous ces objets, que j'ai réduit en 13 ar-

ticles et qui en forment plus de cent, méritent la plus grande attention de la part des représentans de la nation et de tous les amis du bien ; il ne s'agit pas uniquement de libérer l'état d'une partie de sa dette, et de faciliter la vente d'une portion des biens nationaux ; étant très-possible de faire ces deux opérations en entier, avec beaucoup plus d'avantage pour la nation, on ne doit point se contenter de ne les faire qu'à demi, et il n'y a que des ennemis du bien public ou des gens qui ne se seroient pas donnés la peine de connoître mon plan, qui puissent être capables d'y mettre des obstacles.

Puisqu'il est également possible de procurer à la nation tous les autres avantages mentionnés dans ce Parallèle, on auroit aussi un très-grand tort de ne pas le faire ; et ceux qui l'auroient empêché, par des raisonnemens absurdes et captieux, en seroient responsables envers la nation.

Je proteste et je déclare, qu'en faisant ce Parallèle, je n'ai pas eû la moindre in-

tention de nuire aux assignats qui, comme je l'ai déjà avoué, méritent la plus grande confiance. Mon unique but a été, de tacher de mieux faire connoître un moyen qui assureroit de plus grands avantages à la nation, et j'aurois cru lui manquer, si je ne l'avois pas fait : ma qualité de français, qui aime sa patrie et qui souhaite son bonheur, m'en faisoit un devoir imposant, que j'ai dû remplir.

Etant bien connu, que le sort de la nation dépend en grande partie du plan que l'on adoptera pour la régénération de ses finances ; nous devons espérer du patriotisme et des lumieres de ses représentans, qu'ils préfèreront celui qui lui assurera de plus grands avantages. Je voudrois pouvoir leur dire sans cesse, *soyez d'accord et nous serons heureux ;* s'il en est autrement, quel crime ? et quels remords pour ceux qui en seront la cause ?

E. D'AUDIBERT-CAILLE,
ancien Consul de paix près l'Empereur de Maroc.

#23